

RAPPORT N° 02/6-40
au Conseil Municipal

OBJET

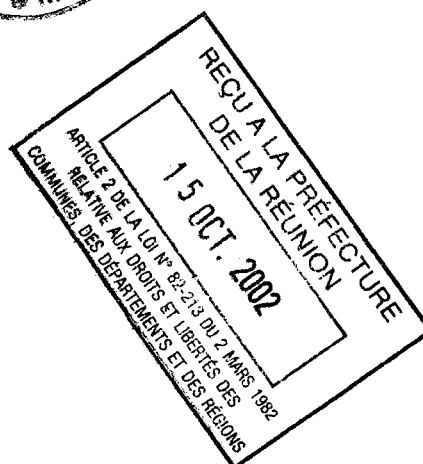
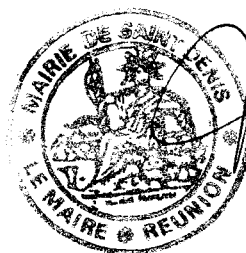
CESSION DE TERRAINS

Rue Malartic/ Saint-Denis / AT 488
Rue des Poivriers/ Trinité/ Montgaillard/ HB 311 (DAMOUR et SAVIGNY)

Je vous propose de vous prononcer sur le projet de cession des terrains communaux mentionnés en annexe et, en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/6-40
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 2002

OBJET

CESSIONS DE TERRAINS

Rue Malartic/ Saint-Denis / AT 488
Rue des Poivriers/ Trinité/ Montgaillard/ HB 311 (DAMOUR et SAVIGNY)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-40 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2 Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions - Aménagement du Territoire, - Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de cession des terrains communaux mentionnés en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 11 OCT. 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



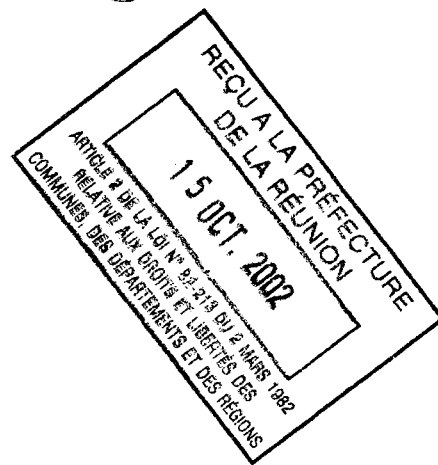
CESSION DE TERRAINS

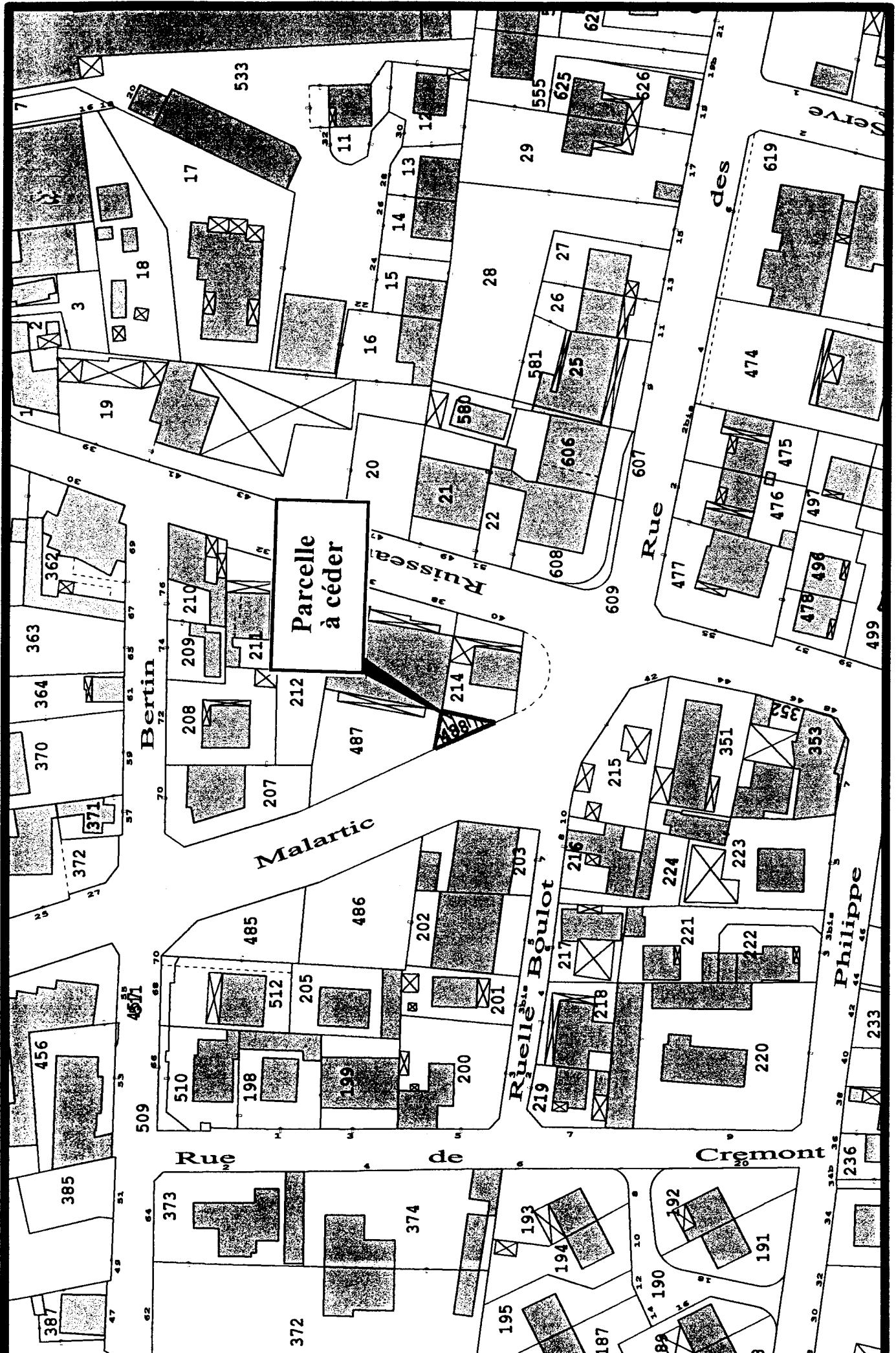
Référence cadastrale	Superficie	Situation	Acquéreur	Prix	Observation
AT 488	41 m ²	Rue Malaric Saint-Denis	M. GONNEAU Jean Louis	11 890 € (78 000 F) 290 €/m ² (1 902,28 F/m ²) conforme à l'estimation du Domaine	Ce terrain communal constitue un délaissé, contigu à l'actuelle propriété de l'acquéreur, qui ne présente plus d'intérêt en terme d'aménagement urbain.
HB 311	45 m ²	Rue des Poivriers Trinité Montgaillard	M. et Mme SAVIGNY Michel	5 145,30 € (33 751 F) 114,35 €/m ² (750 F/m ²) conforme à l'évaluation du Domaine	La cession est motivée par la nécessité de régulariser l'empiètement de la propriété de M. et Mme SAVIGNY Michel sur le terrain communal cadastré HB 311.
	49 m ²	Rue des Poivriers Trinité Montgaillard	Melle DAMOUR Marcelle Paule	5 602,66 € (36 751,04 F) 114,34 €/m ² (750 F/m ²) conforme à l'évaluation du Domaine	

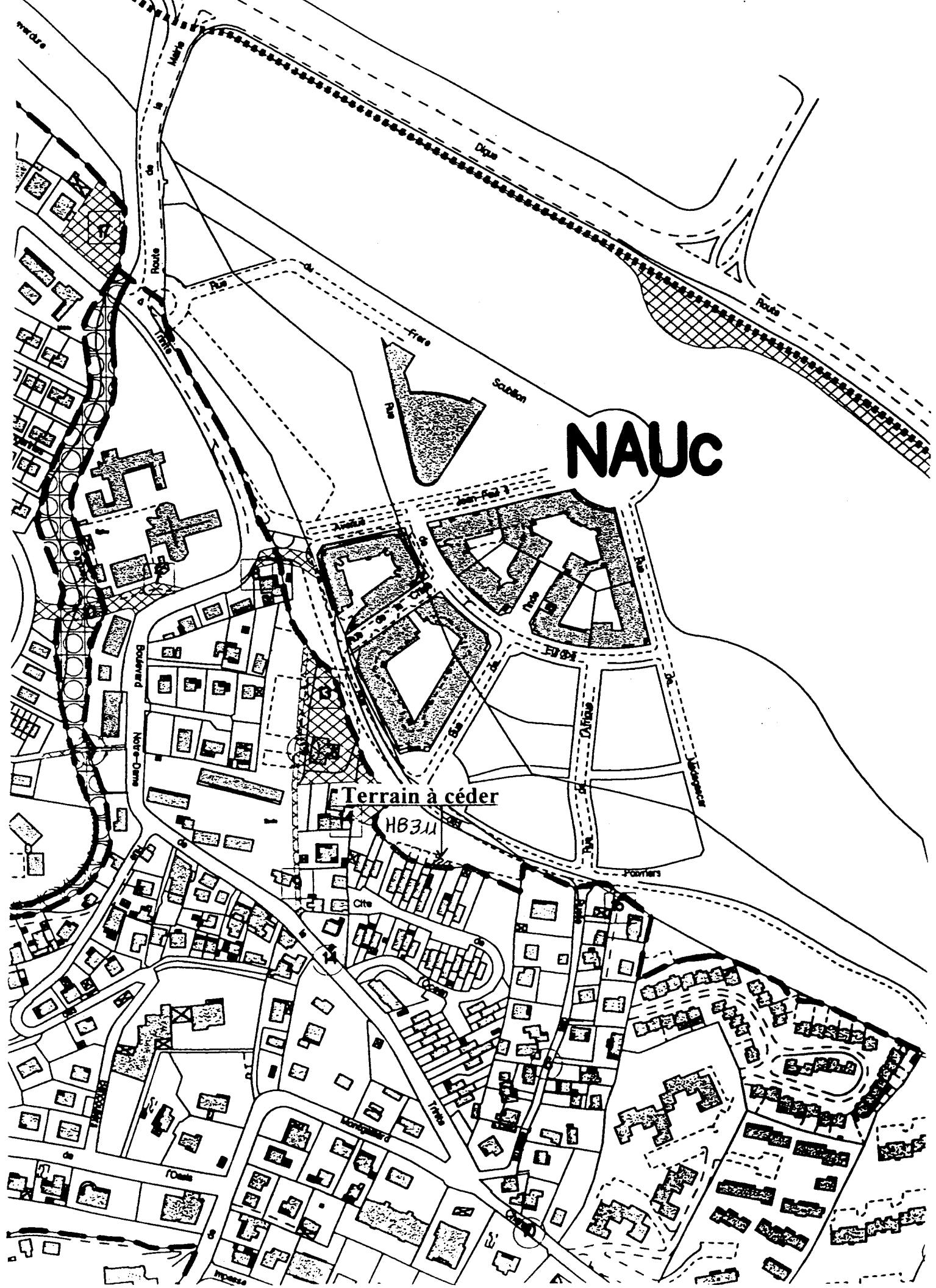
NB Les superficies sont données à titre indicatif ;
elles pourront être modifiées après l'établissement des documents d'arpentage.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 4 octobre 2002
et annexé à la Délibération n° 02/6-40

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



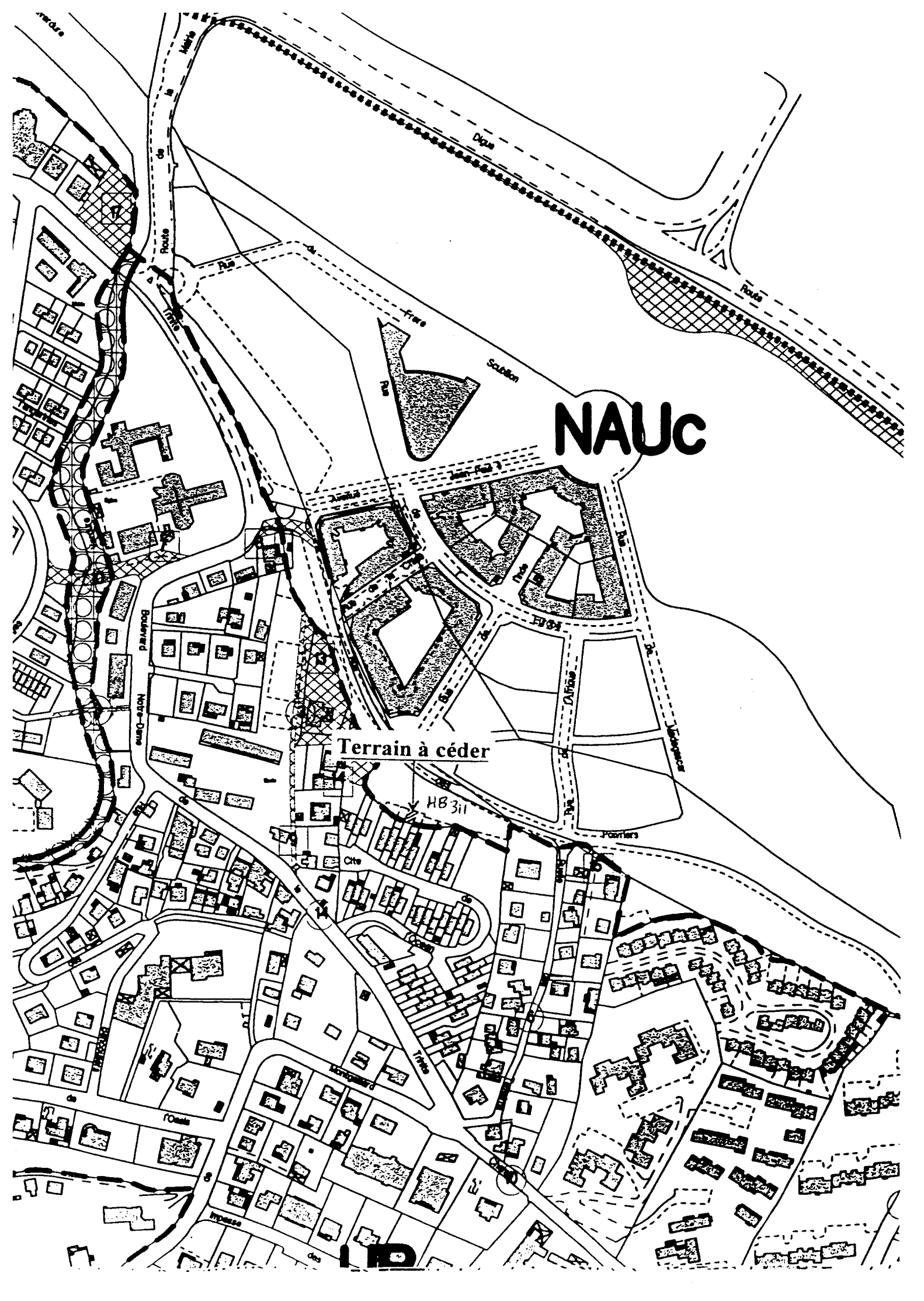




NAUC

Terrain à céder

HB311



NAUC

Terrain à céder

HB 311

LD

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION

N° 7307

Brigade d'Evaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015

AVIS DU DOMAINE

97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SUR LA VALEUR VENALE

Références : N° dossier : VV 458-01 Evaluateur : J-C LELIEVRE Dact: V0458U.DOC

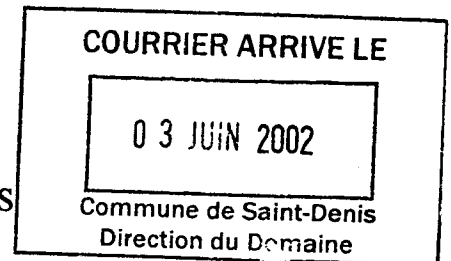
VENTE AMIABLE

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 30-04-2002

3 Opération soumise au contrôle (objet et but)
Cession à M. GONNEAU

4 Propriétaire COMMUNE DE SAINT DENIS



5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : SAINT DENIS

Parcelle AT 488

Terrain de 41m² en façade sur la rue Malartic.

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au POS zone UAd

7 Indication sommaire de la situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle :

Cession à l'acquéreur du terrain voisin cadastré AT 214

41m² x 290 €/m² = 11 890 €

12 Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale
actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération
n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*

A Saint Denis le 15 mai 2002
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur,

J-C LELIEVRE

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION
 Brigade d'Evaluation Domaniale
 Bâtiment des Impôts de Saint Denis Ouest
 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
 BP 7015
 97701 Saint Denis Messag Cédex 9
 Tél : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SUR LA VALEUR VENALE

Références : N° dossier : VV1265/2001
 VENTE AMIABLE

Evalueur : J-C LELIEVRE

1 Service consultant :
 Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation :
 27-11-2001

3 Opération soumise au contrôle (objet et but)
 régularisation d'empiétements par les propriétaires des parcelles
 HB 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382

4 Propriétaire Commune de Saint-Denis

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
 Commune de Saint-Denis, parcelle HB 311 empiétements de respectivement
 26, 59, 42, 45, 40, 49, 18, 2, 14, 116 m²

5a. Urbanisme- Situation au plan d'aménagement - Zone du plan C.O.S. - Servitudes - Etat :
 - **Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - voies et réseaux divers :**
 au POS zone UB

7. Indication sommaire de la situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle :

- 1) 26 m² x 750 F/m² = 19 500 F (empiétement de HB 373)
 - 2) 59 m² x 750 F/m² = 44 250 F (empiétement de HB 374)
 - 3) 42 m² x 750 F/m² = 31 500 F (empiétement de HB 375)
 - 4) 45 m² x 750 F/m² = 33 750 F (empiétement de HB 376)**
 - 5) 40 m² x 750 F/m² = 30 000 F (empiétement de HB 377)
 - 6) 49 m² x 750 F/m² = 36 750 F (empiétement de HB 378)
 - 7) 18 m² x 750 F/m² = 13 500 F (empiétement de HB 379)
 - 8) 2 m² x 750 F/m² = 1 500 F (empiétement de HB 380)
 - 9) 14 m² x 750 F/m² = 10 500 F (empiétement de HB 381)
 - 10) 116 m² x 750 F/m² = 87 000 F (empiétement de HB 382)
- Total = 308 250 F

13 observations particulières

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an

A Saint Denis le 5 décembre 2001
 Le Directeur des Services Fiscaux
 par délégation, l'inspecteur

J-C LELIEVRE

(Signature)

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE LA REUNION
Brigade d'Evaluation Domaniale
 Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
 BP 7015
 97701 Saint Denis Messag Cédex 9
 Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SUR LA VALEUR VENALE

Références : N° dossier : VV1265/2001
VENTE AMIABLE

Evalueur : J-C LELIEVRE

1 Service consultant :
 Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation :
 27-11-2001

3 Opération soumise au contrôle (objet et but)
 régularisation d'empiétements par les propriétaires des parcelles
 HB 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382

4 Propriétaire Commune de Saint-Denis

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
 Commune de Saint-Denis, parcelle HB 311 empiétements de respectivement
 26, 59, 42, 45, 40, 49, 18, 2, 14, 116 m²

5a. Urbanisme- Situation au plan d'aménagement - Zone du plan C.O.S. -Servitudes - Etat :
 - **Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - voies et réseaux divers :**
 au POS zone UB

7. Indication sommaire de la situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle :

- 1) 26 m² x 750 F/m² = 19 500 F (empiétement de HB 373)
 - 2) 59 m² x 750 F/m² = 44 250 F (empiétement de HB 374)
 - 3) 42 m² x 750 F/m² = 31 500 F (empiétement de HB 375)
 - 4) 45 m² x 750 F/m² = 33 750 F (empiétement de HB 376)
 - 5) 40 m² x 750 F/m² = 30 000 F (empiétement de HB 377)
 - 6) 49 m² x 750 F/m² = 36 750 F (empiétement de HB 378)
 - 7) 18 m² x 750 F/m² = 13 500 F (empiétement de HB 379)
 - 8) 2 m² x 750 F/m² = 1 500 F (empiétement de HB 380)
 - 9) 14 m² x 750 F/m² = 10 500 F (empiétement de HB 381)
 - 10) 116 m² x 750 F/m² = 87 000 F (empiétement de HB 382)
- Total = 308 250 F

13 observations particulières

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an

A Saint Denis le 5 décembre 2001
 Le Directeur des Services Fiscaux
 par délégation, l'inspecteur

J-C LELIEVRE

